

Société

## Oui, il faudra bien payer une taxe à la Sacem pour les musiques d'enterrement

Depuis 2019, les Pompes funèbres générales (PFG) ne payaient plus de droits d'auteur, sous prétexte de cérémonies dans un cadre privé. La justice leur a donné tort.

Par Thomas Graindorge pour Le Point

Publié le 02/02/2024 à 21h25, mis à jour le 03/02/2024 à 08h34



La Sacem a pour mission principale d'assurer la collecte et la répartition des droits dus aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. © DURAND FLORENCE/SIPA / SIPA<https://xms.lepoint.fr/xms/faces/main.xhtml#>

Temps de lecture :  
2 min



La justice a tranché, et sa décision n'a pas manqué de susciter des réactions outrées. Comme le rapporte ***L'Informé***, cité par ***Le Parisien***, elle a donné gain de cause à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de **musique** (Sacem) pour percevoir des droits d'auteur pour la diffusion de musiques lors des cérémonies d'enterrement.

LE JOURNAL DU SOIR

*Tous les soirs à 18h*

Recevez l'information analysée et décryptée par la rédaction du Point.

S'inscrire

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

Depuis 2019, les Pompes funèbres générales (PFG) ne rémunéraient plus **les ayants droit**. L'Omnium de gestion et de financement (OGF), propriétaire des PFG, justifiait ce choix par l'augmentation drastique des montants demandés par la Sacem, de 1,93 à 3,30 euros HT par cérémonie (+ 72 %). Elle arguait, de surcroît, que les obsèques se déroulaient dans un cadre privé.

---

**À lire aussi :** **P** Quel statut juridique pour les œuvres générées par une intelligence artificielle ?

---

OGF avait donc investi le terrain judiciaire, estimant que ces diffusions ne pouvaient être soumises au **droit d'auteur**. Mais le tribunal de Paris a rendu une décision en sa défaveur : « La diffusion par la société OGF d'œuvres musicales lors d'obsèques, sans autorisation préalable [...], constitue une représentation non autorisée de ces œuvres et, partant, une contrefaçon de droits d'auteur », ont indiqué les juges dans leur décision datée du 31 janvier.

## 80 000 euros à la Sacem

Le géant de l'enterrement doit donc « rembourser 70 000 euros à la Sacem et 36 500 euros à la Société pour la perception de la rémunération équitable (Spré), et verser 10 000 euros de dommages et intérêts à chacune d'entre elles.

Sur les réseaux sociaux, la nouvelle a suscité, entre autres choses, la consternation. Mais selon l'avocat spécialisé en propriété intellectuelle et droit du numérique Pierre Pérot, interrogé par *Le Parisien*, la décision est justifiée. « Nous sommes ici dans un cas de diffusion publique de musique par une entreprise dans le cadre d'une activité lucrative. On peut donc considérer que la diffusion de musique fait partie de la prestation proposée par OGF », précise-t-il.

---

**À lire aussi :** La Sacem réclame des droits d'auteur aux propriétaires de location saisonnière

---

Selon la Sacem, « les droits d'auteur s'élèvent à moins de 2 euros sur une cérémonie facturée en moyenne à 5 000 euros ». Il reste encore possible, pour les pompes funèbres, de « diffuser des musiques libres de droits ou à faire composer ses propres musiques », rappelle M<sup>e</sup> Pierre Pérot.

### À ne pas manquer

Droits voisins : l'heure du rassemblement a sonné

Comment les Gafam violent la loi et volent la presse

### Un avis, un commentaire ?

Partagez votre opinion avec les autres membres du Point.

S'abonner

Ce service est réservé aux abonnés. [S'identifier](#)

## Commentaires (6)

**Alex\_555** 03-02-2024 • 12h11

Mais si c est le client en tant que proches du defunt qui décide de 1 ou plusieurs musiques ? Va falloir demander a la famille de ramener une mini enceinte ?

[Lire moins](#)

**Tourangeau** 03-02-2024 • 09h48

Ils refactureront avec un petit benefice leurs frais a la famille des defunts! Honteux lorsque tu vois le prix a payer en France pour les obseques d'un proche !

[Lire moins](#)

**chien triste** 03-02-2024 • 09h26

Supporter Angèle à son enterrement, c'est le risque d'y passer une seconde fois !

**bonjour d.Alfred** 03-02-2024 • 08h39

Tant mieux ça évitera d'avoir Du rap à la cérémonie On se recueille mieux Avec du Mozart. Un jour j'ai entendu Méditerranée De Tino Rossi On ne savait s'il fallait pleurer Ou danser.

[Lire moins](#)

**Pascal31** 02-02-2024 • 22h25

Il faut dire qu'avec les salaires des dirigeants il y a besoin d'argent...

**chouette33** 02-02-2024 • 21h59

Un enterrement avec drs chants liturgiques ne coûte rien et de plus nous introduit à plus de spiritualité ...



S'abonner

### LIENS EN COURS

**13H00** - 68 millions d'agronomes, vraiment ? Testez vos connaissances

**12H00** - Moins nombreux, plus petits... En Corse, la difficile survie de l'oursin

**11H40** - JO, loi immigration... Les pistes de la Défenseure des droits

10H30 - Notre-Dame-des-Landes : au secours, les zadistes reviennent

Toute l'actualité Société



Rejoignez les esprits libres

1€ le 1<sup>er</sup> mois sans engagement

S'abonner

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P. La suite du remaniement, pour quoi faire ?



P. Affaire Delon : Hiromi Rollin, histoire d'une femme bafouée



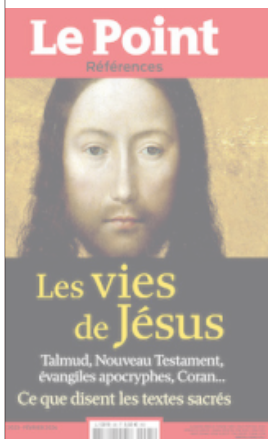
P. Gaza : Israël prend des risques en inondant les tunnels du Hamas



LES PLUS LUS

- 1 Quand Ségolène Royal se prend les pieds dans le gaspacho (bio)
- 2 Les insoumis de LFI organisent la fronde
- 3 Qui est Maria Borrallo, la super nounou de Kate et William ?

NOS HORS-SÉRIES



Mardi 19 décembre 2023

Voir les hors-séries





## LE CLASSEMENT DES HÔPITAUX



- P. EXCLUSIF.** Les tableaux d'honneur 2021 des hôpitaux et cliniques
- P.** Palmarès des hôpitaux : un professeur de médecine dénonce la censure

[Trouver le meilleur hôpital](#)

Consultez toute l'actualité en France et dans le monde sur *Le Point*, suivez les informations en temps réel et accédez à nos analyses, débats et dossiers.

### LES UNIVERS

[Le Point Montres](#)

[Le Point Vin](#)

[Le Point Auto](#)

[Le Point Pop](#)

[Le Point Afrique](#)

[Eurêka](#)

## LIRE LE POINT

Abonnement  
L'édition de la semaine  
La boutique  
L'application mobile  
Les newsletters

## À PROPOS

Expérience Le Point  
Tutoriel Vidéo  
Publicité  
Le Point Stories  
Nous sommes OJD  
Les forums du Point

## LIENS UTILES

Nous contacter  
Nos journalistes  
Archives  
Le Point pour les déficients visuels  
FAQ  
Abonnements  
Crédit d'impôt  
Plan du site

## LES SERVICES

Cours de langues  
Forfait mobile  
Comparateurs PER  
Code promo lastminute.com  
Code promo C&A  
Code promo Emirates  
Code promo Bleu Bonheur  
Code promo SFR

## SUIVEZ-NOUS



